



LE RETRAITÉ DES POSTAUX

Permanence le Mardi
de 14 h 30 à 17 h 30
67 rue de Turbigo
Pièce 204 - 2^{ème} étage
Tél. : 01 44 78 54 65
01 48 87 68 15
e-mail : cgtufr.postaux@orange.fr
CCP : 17 490 45 S PARIS

MAI 2018 - N° 47

ÉDITO :

Sommaire

- Décès
- Transport, effet d'annonce ?
- La Mutuelle restructure

TOUTES ET TOUS DANS L'ACTION LE 14 JUIN

Quelques jours nous séparent du 14 Juin, date de la prochaine initiative de l'UCR-CGT et autres organisations. Nous appelons une nouvelle fois les retraités à réaffirmer au gouvernement et au MEDEF que nos revendications sont légitimes et que nous ne sommes pas disposés à les abandonner. Que ce soit en matière de pouvoir d'achat, de transport, de santé, de pérennisation des systèmes de retraites par répartition, de protection sociale, nous avons toutes les raisons de manifester. Nous devons exiger l'abolition de la CSG qui fiscalise les cotisations sociales pour revenir au fondement des cotisations mises en place par la Sécurité sociale lors de sa création. Les attaques sans précédent des serviteurs du patronat au gouvernement, qui veulent ni plus ni moins mettre à bas tous les acquis sociaux conquis depuis des décennies pour favoriser le « *sacro-saint profit* » capitaliste, au nom de la « *rentabilité* ». Pour prétendument faire baisser « *la dette* » ?

La dette ? Parlons-en, ce sont les dizaines, voire des centaines de milliards de cadeaux fiscaux fait aux grandes entreprises, notamment celle du CAC 40, qui pillent les richesses nationales pour « *servir leurs actionnaires* », pour placer ces détournements de fonds vers les paradis fiscaux, qui n'ont jamais été « *égratignés* » par les finances publiques, son commanditaire habituel, la cour des comptes, ses perroquets médiatiques détenus pour 96 % par les grands groupes capitalistes, tous mis à contribution par le pouvoir pour idolâtrer « *le capitalisme* », ce gros mot pour certains partis politiques ou syndicat réformistes...

Un des candidats à la succession de Gattaz au MEDEF dans les « *échos* » a le mérite d'être clair : « *La priorité, c'est la lutte contre le manque de compétitivité. Il faut baisser le poids des prélèvements obligatoires,.. Le rôle des partenaires sociaux c'est de faire de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au niveau du pays* ». Il veut encore réduire le rôle des syndicats en les cantonnant au seul niveau de l'entreprise. Tel va sans doute être la nouvelle orientation du Medef dans les années à venir. Ceux qui parlent encore de partages des richesses devraient revoir leurs arguments... Nous l'avons dit et le redisons, le capitalisme n'a rien à partager, il veut s'accaparer de toutes les richesses produites à son seul profit...

**Soyons à nouveau à l'offensive, manifestons le 14 Juin
pour nos revendications,
faisons mieux encore que le 15 Mars.**



Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications

SECTION UFR - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03

CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27 - site : www.cgt-postaux.fr - e.mail : cgtufr.postaux@orange.fr

Décès :

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès d'André Lebeau.

Il fut secrétaire de la section CGT de Paris 10, il nous a beaucoup appris sur l'évolution des PTT dans le 10^{ème} et sa présence dans ce bureau au lendemain de la libération de Paris, ses combats pour l'unité syndicale, contre la scission de FO qui est partie pour les PTT de ce bureau, il nous a également expliqué les raisons pour lesquelles il n'était pas adhérent à la Mutuelle des PTT, combien il avait raison de se battre pour que la Sécurité Sociale, reste l'affaire de la Sécurité Sociale et non détourné par des commis des assurances !

Tous les anciens se souviennent qu'il passait parmi nous, avec son expression fraternelle « *alors mes gros lapins, comment ça va* », notre syndicat des Postaux de Paris et notre section ont fait parvenir un courrier à sa veuve.

Transport : effet d'annonce ?

Madame Hidalgo, maire de Paris, annonce la gratuité des transports à Paris, qu'en est-il ?

Un camarade a écrit au CASVP (*Centre d'action sociale*) de son arrondissement qui gère les Pass Navigo, ne voyant aucune référence au remboursement des frais engagés...



Madame, Monsieur, j'ai bien reçu la lettre de Madame Hidalgo nous informant que le Pass Navigo allait être gratuit à partir du 1^{er} juin 2018, par contre, aucune information sur la cessation de prélèvement opéré sur notre banque, j'étais redevable de 360 €, hors après le prélèvement du 10 mai 2018, j'ai déjà versé 200 €, soit 20 € de trop, comptez-vous cesser de prélever et me rembourser ? Telle est ma question, en l'attente veuillez croire à l'expression de mes sentiments distingués.

La réponse ne manque pas de sel, encore moins de culot...

Bonjour, la gratuité s'applique à partir du 1^{er} juin pour les nouvelles demandes ou les renouvellements effectués en mai. Les bénéficiaires ayant renouvelé leur titre de transport avant le mois de mai, et ayant choisi de régler la participation financière par prélèvements seront débités jusqu'à leur terme, au tarif en vigueur lorsque le forfait a été acquis. En ce qui vous concerne, vous avez renouvelé votre titre de transport en novembre dernier ; vous ne bénéficierez de la gratuité qu'à la fin de validité de leur titre en cours, lors du renouvellement, en novembre prochain. Cordialement.

Si vous êtes parisien et concerné, n'hésitez pas à écrire au Centre d'action sociale de votre arrondissement pour réclamer le remboursement du trop-perçu, et faites-nous part de vos remarques...

La Mutuelle restructure...

Voulant échapper aux frais de gestion de la sécurité sociale, elle a décidé de renvoyer vers les CPAM nos dossiers de sécurité sociale, ça lui coûtait entre 25 et 50 millions par an... Avec le personnel avec, soit 230 emplois en moins, mettent les AG d'adhérents devant le fait accompli... En matière de Mutuelle, rappelons que pour la CGT, il n'y a pas de bonne ou de mauvaise Mutuelle, il n'y a qu'une bonne protection sociale faite par la Sécurité Sociale mise en cause par tous les gouvernements qui se sont succédés depuis sa création en 1945, avec le concours du patronat et de le Mutualité Française. Un tract sur le sujet est joint à ce courrier....

Vous changez d'adresse, faites-nous connaître votre nouvelle adresse...